

Lettre financière trimestrielle Lifepartners - Avril 2026 – 1er trimestre 2026 :

« Entre chocs géopolitiques et résilience des marchés : garder le cap »

Comme chaque trimestre, nous vous proposons une lecture claire et structurée de l'environnement économique et financier, ainsi que des clés de compréhension destinées à éclairer vos décisions patrimoniales sur le long terme.

Au-delà des chiffres et de l'actualité immédiate, notre ambition demeure inchangée : vous aider à prendre du recul, à hiérarchiser l'information et à éviter les décisions dictées par l'émotion.

À la Une :

1. Revue des marchés – Un trimestre marqué par les tensions géopolitiques
2. Les fondamentaux de gestion – Discipline, diversification, patience
3. Fiscalité – Impact de la nouvelle taxe sur les plus-values
4. Lecture recommandée – Une grille de lecture du nouvel ordre mondial (Ray Dalio)

1. Revue des marchés – Premier trimestre 2026

Le premier trimestre 2026 s'annonçait sous d'assez bons auspices. Malgré une croissance économique faible, l'inflation paraissait maîtrisée, les taux d'intérêt stabilisés et les marchés financiers rassurés. Mais tout cela, c'était sans compter sur un Président des États-Unis plein de ressources et à l'imagination fertile pour créer la surprise ou susciter l'inattendu.

1

Après l'annonce, en 2025, du « Jour de la libération » concernant l'imposition de droits de douane importants aux partenaires commerciaux des États-Unis, ce fut l'arraisonnement du Vénézuéla ainsi que le souhait d'acquérir le Groenland. Il est vrai qu'il s'agit là d'une vieille tradition américaine puisque la Louisiane a été achetée à Napoléon, la Californie aux Espagnols et l'Alaska aux Russes.

À la fin février 2026, le déclenchement de la guerre contre l'Iran acheva de démoraliser les marchés financiers.

La stabilité et la prévisibilité des huit dernières décennies font ainsi place aujourd'hui à un avenir imprévisible et instable où le risque géopolitique est devenu une caractéristique des relations internationales, des affaires et du commerce.

Tout cela provoque peurs et incertitudes profondes sur les marchés financiers, ce qu'ils détestent par-dessus tout. **De là des performances négatives au 31 mars 2026 pour l'ensemble des actifs financiers.** Même si le recul reste modeste depuis le début de l'année pour un investisseur en euros (MSCI World – 1,84%, S&P 500 – 2,73%, Stoxx Europe 600 – 0,83%), sur le seul mois de mars les baisses sont plus visibles : le S&P 500 a reculé de 5,1 % (en USD), le StoxxEurope 600 de 8,0 % (en EUR), le Topix japonais de 11,2 % (en JPY) et le MSCI Emerging Markets de 13,3 % (en USD).

Les marchés obligataires ont eux aussi marqué le pas. L'indice des obligations gouvernementales européennes perd 0,62%, celui des obligations d'entreprise (Bloomberg/Barclays Euro Aggregate Corporate) 0,99%.

C'est que passant de 60 à 110 dollars le baril en l'espace de deux mois, la hausse du prix du pétrole signifie un retour brutal du risque énergétique. En cause, la fermeture du détroit d'Ormuz par lequel transite une part non négligeable de l'offre mondiale. Or, ce qui hante vraiment les opérateurs des marchés financiers, c'est le spectre d'une flambée du prix du pétrole et, à sa suite, la question récurrente : **l'inflation va-t-elle repartir durablement à la hausse, entraînant la hausse des taux d'intérêt et la chute des marchés boursiers ?**

C'est ce mécanisme qui a marqué les années 1970. À cette époque, par décision politique des pays producteurs, le prix du baril de pétrole quadruple en peu de temps, provoquant une inflation à deux chiffres dans de nombreuses économies occidentales. Par réaction, les Banques Centrales, déjà soucieuses de lutter contre l'inflation, décidèrent d'augmenter sensiblement leurs taux d'intérêt entraînant à leur suite une profonde récession et quelques années de marasmes boursiers.

Pourtant, la situation semble quelque peu différente aujourd'hui : l'énergie représentant à l'époque une part bien plus importante des coûts de production.

De plus son poids dans l'économie a diminué dans la mesure où les économies occidentales sont désormais dominées par les services, beaucoup moins énergivores.

D'ailleurs, les marchés financiers sont restés globalement mesurés. **La correction observée depuis le début du conflit demeure limitée, ce qui suggère que les opérateurs privilégient, pour le moment, un scénario de normalisation progressive.** Cette lecture repose notamment sur l'idée que le choc restera temporaire et que ses effets économiques pourront être absorbés sans rupture majeure. Ce positionnement n'est pas nouveau. Les marchés ont tendance à amoindrir les chocs géopolitiques tant que leurs effets économiques ne se matérialisent pas. En somme, la conviction persiste, en ce 31 mars, que cette guerre se terminera sans dommages économiques durables. Pourtant, même en cas d'apaisement rapide, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les dommages aux infrastructures énergétiques pourraient prolonger les effets du choc bien au-delà de l'événement initial. Ce qui pourrait nuire aux bénéfices des entreprises qui commenceront à annoncer les résultats du premier trimestre dans quelques jours.

Les marchés boursiers ont-ils raison ? Tout cela va-t-il s'arranger dans les prochaines semaines/mois et sera sans conséquence sur les bénéfices des entreprises ? Les marchés monétaires et obligataires se montrent, quant à eux, plus prudents. Ces marchés intègrent pleinement aujourd'hui une hausse des taux de la Banque Centrale Européenne (BCE) d'ici juillet et même une deuxième augmentation d'ici décembre. Il y a un peu plus d'un mois, avant le déclenchement du conflit iranien, ces mêmes marchés pariaient plutôt sur une baisse des taux de la BCE avant la fin de l'année 2026 !

Conséquemment, le rendement de l'obligation de l'État allemand à dix ans a atteint récemment le niveau des 3%, son niveau le plus élevé depuis quasi 3 ans. La confirmation d'un rendement légèrement supérieur à 3% nous ramènerait quelque 14 ans en arrière...

En fait, personne ne sait qui aura raison entre les optimistes et les moins optimistes voire les pessimistes toutefois peu nombreux.

C'est d'autant plus vrai de nos jours où **il est devenu extrêmement difficile de discerner l'information de la désinformation, de rejeter la propagande et les fake-news, de savoir ce qui**

est vrai et ce qui est faux. C'est ce qui explique le climat très anxiogène actuel. Du moins pour celui ou celle qui est à la merci de ce flux d'informations contradictoires.

C'est pourquoi il nous semble important de s'en éloigner et de s'en tenir à quelques principes de base que nous érigions, chez Lifepartners, en postulats.

Ces principes regardent aussi bien le fond que la forme d'une gestion de patrimoine.

Plus particulièrement, le fond s'attachera à comment agir dans ces périodes volatiles où dominent émotions et nervosité.

La forme s'attachera, au travers de la nouvelle taxe belge sur les plus-values, à définir les meilleurs instruments au regard de la fiscalité la plus récente et du droit successoral.

2. Quant au fond – Discipline, diversification, patience

En ces temps d'incertitudes face au retour des chocs d'offre et des bouleversements géopolitiques, la discipline, la diversification et la patience sont essentielles.

Discipline dans la mesure où il est nécessaire de ne pas se fier à ses émotions à fortiori en période de forte volatilité des marchés financiers. Comme nous l'écrivions dans notre précédente lettre boursière (à laquelle nous vous renvoyons), « pouvoir maîtriser ses émotions est important ». Ainsi, des investisseurs peuvent être tentés de vendre parce que la volatilité devient psychologiquement difficile à supporter alors qu'aussi bien leur horizon de placement et leurs besoins à court, moyen et long terme n'ont pas changé. Leur intention est d'ailleurs de revenir sur les marchés lorsqu'ils seront plus calmes et apaisés. Mais les marchés financiers ne signalent jamais le moment où la situation s'est normalisée. Le risque est alors de ne pas profiter du rebond des marchés. Ce qui est extrêmement destructeur de valeur pour un portefeuille.

Faire preuve de patience semble simple à comprendre mais s'avère, dans la pratique, bien difficile à appliquer. Plus l'horizon d'investissement est long, plus la probabilité de rendement positif augmente nous dit l'histoire des marchés financiers depuis plus d'un siècle. Mais le doute peut s'installer à certains moments, les émotions prennent alors le dessus et font oublier la nécessité d'attendre des jours meilleurs.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les portefeuilles les plus résilients sont rarement spectaculaires. Ils reposent le plus souvent sur une diversification des moteurs de performance, un dimensionnement prudent des positions, des rééquilibrages périodiques mais aussi et peut-être même surtout sur la capacité à traverser des phases inconfortables avec patience. **La régularité compte le plus souvent davantage que la conviction.**

Outre ces aspects directement liés à la gestion de patrimoine, le conseil chez Lifepartners est ancré sur la confiance, la qualité de la relation et l'accompagnement dans la durée.

Une récente étude menée par Vanguard (l'un des plus importants gestionnaires de fonds au monde) auprès d'un peu plus de mille investisseurs accompagnés par un conseiller et de 224 conseillers financiers, illustre l'importance accordée à l'accompagnement professionnel dans la gestion de patrimoine, bien au-delà de la performance et des seuls résultats de marchés. C'est ainsi que près de **67% des investisseurs interrogés affirment que le travail avec un conseiller leur apporte une tranquillité d'esprit contribuant à leur bien-être mental et émotionnel.**

De plus, une majorité d'investisseurs (72%) déclare apprécier les conseillers qui les aident à éviter des décisions émotionnelles lors des fluctuations des marchés financiers. Les investisseurs estiment que, sans l'intervention de leur conseiller, ils auraient pu subir des pertes significatives sur la valeur de leur portefeuille chaque année au cours des trois dernières années. Ces résultats soulignent le rôle du conseil dans le maintien d'une discipline d'investissement, en particulier dans des environnements de marchés volatils.

C'est pourquoi la confiance constitue un élément central de la satisfaction des investisseurs. Pour 83% d'entre eux, avoir une personne à qui parler en cas de besoin est plus important que la seule performance de leur portefeuille.

Cette dimension humaine reste, encore aujourd'hui à l'ère de l'Intelligence Artificielle (IA), un élément essentiel à nos yeux.

3. Quant à la forme – La taxe sur les plus-values et l'assurance vie luxembourgeoise

Si l'on veut optimiser cette approche stratégique et humaine de la gestion chère à Lifepartners, il convient également de s'intéresser à la forme juridico-fiscale que prendra le portefeuille.

La nouvelle taxe belge sur les plus-values nous y invite d'ailleurs à plus d'un titre.

Comme l'écrivait récemment le magazine Trends Tendances cette « nouvelle taxe influence déjà les décisions des investisseurs belges : selon le dernier baromètre de la banque ING, 13% ont vendu des actifs en 2025 et quatre sur dix envisagent de revoir leur stratégie pour en limiter l'impact ». Et cela non sans raison.

Comme nous allons le voir, c'est à nouveau **l'enveloppe assurance vie, et particulièrement sa forme luxembourgeoise, qui présente à la fois le plus d'avantages et le moins d'inconvénients.**

Mais en quoi consiste exactement cette taxe sur les plus-values votée le 3 avril 2026 (après des mois de négociations) avec effet rétroactif au 1er janvier 2026 ?

Ce nouvel impôt est dû par :

- Les personnes physiques (particuliers) qui sont résidentes belges
- Les personnes morales soumises à l'impôt des sociétés, telles que les ASBL et les fondations
- Les associations sans personnalité juridique qui choisissent d'être imposées au titre de l'impôt des personnes morales.

Ce nouvel impôt concerne quatre catégories d'actifs financiers :

- Instruments financiers : actions cotées et non cotées, obligations, instruments du marché monétaire, produits dérivés, ETF, fonds d'investissement etc.
- Contrats d'assurance et opérations de capitalisation : assurance épargne (branches 21, 22 et 26) et assurances placement (branches 23 et 44). Les opérations d'assurance et de capitalisation étrangères qui correspondent à la variante belge relèvent également du champ d'application de la taxe.
- Crypto-monnaies
- Devises, y compris l'or d'investissement.

Ne sont pas imposables : les plus-values relatives aux assurances de groupe, aux produits de pension complémentaire et aux assurances vie dans le cadre du système d'épargne à long terme.

L'impôt ne s'applique qu'aux plus-values réalisées à partir du 1er janvier 2026 à la suite d'un transfert à titre onéreux. Cela signifie que le cédant doit recevoir un prix en échange des actifs financiers qu'il cède. En conséquence, il n'y a pas d'impôt sur les plus-values dans les cas suivants :

- Donations
- Transfert de propriété en cas de décès
- Sortie d'une indivision en cas de décès, de divorce ou de fin de cohabitation légale/de fait
- Apport lors d'un mariage.

Le taux d'imposition est de 10% sur la plus-value supérieure à l'abattement de base de 10 000 euros (indexé chaque année) pouvant être augmenté, en cas de non-utilisation, de 1 000 euros chaque année sans que le montant de cette exonération de base ne dépasse 15 000 euros.

La base pour le calcul de cette plus-value sera la valeur des actifs financiers au 31 décembre 2025.

Ainsi, par exemple, si une action est achetée pour 250 euros en 2023 et vaut 275 euros au 31 décembre 2025, en cas de vente en 2026 à 300 euros, seuls 25 euros (300-275) seront soumis à la taxe sur les plus-values.

La déduction des moins-values est possible uniquement s'il s'agit de la même catégorie d'actif financier, du même contribuable et de la même année.

L'ensemble de ces dispositions fait en fait immédiatement ressortir les nombreux atouts de l'assurance vie (en particulier luxembourgeoise) comme enveloppe juridico-fiscale de gestion d'un patrimoine à l'opposé des placements bancaires et autres traditionnels.

5

Voici quelques avantages concurrentiels de l'assurance vie :

- **Le report d'imposition intégral** dans la mesure où seules les liquidations en cas de vie (rachats) sont visées
- **Les changements de fonds (arbitrage entre fonds par exemple) sont non fiscalisés**, ce qui représente un avantage majeur par rapport à un compte titres
- On peut **choisir quand on réalise sa plus ou moins-value**. Le Ministre ayant confirmé qu'il n'y a pas d'abus si on utilise tout juste la quotité exonérée chaque année
- **En tant que produit de capitalisation, il n'y a pas de limite de temps** : on taxe uniquement le gain effectif au moment du rachat alors qu'en compte titres c'est obligatoirement la plus ou moins-value de la même année
- Avantage successoral dans la mesure où il n'y a **pas d'application de la taxe sur les plus-values au décès**.

Ajoutons que la taxe sur les comptes-titres supérieurs à 1 million d'euros passe de 0,15 à 0,30%. Ce qui représente un impact récurrent annuel non négligeable sur la performance d'un portefeuille. Ici aussi l'avantage revient au contrat d'assurance luxembourgeois. Cette taxe ne s'applique en effet pas lorsque les actifs sont logés dans un contrat d'assurance luxembourgeois (l'assureur étant le propriétaire juridique des actifs).

Outre cet avantage, les produits d'assurance vie luxembourgeois disposent d'atouts non négligeables reposant sur trois piliers fondamentaux :

- Un contrôle renforcé par le Commissariat aux Assurances
- Une séparation stricte et contrôlée des actifs via le triangle de sécurité impliquant la compagnie d'assurances, sa banque dépositaire et le Commissariat aux Assurances du Luxembourg. Ce mécanisme assure la séparation entre les avoirs des assurés et ceux des créanciers et des actionnaires. **En cas de faillite, les assurés sont certains de récupérer leurs investissements**
- **Un super privilège pour le souscripteur**, considéré comme créancier de premier rang en cas de défaillance de la compagnie d'assurances (prioritaire même vis-à-vis de l'État ou des salariés de la compagnie d'assurances).

C'est très certainement l'ensemble de ces avantages qui explique le succès de l'assurance vie luxembourgeoise en Belgique. **En 2025, les primes de clients belges en assurance vie luxembourgeoise ont représenté 2,3 milliards d'euros en augmentation de 10,5% par rapport à 2024.**

Comme on le voit, la qualité d'une bonne gestion de patrimoine ne porte plus uniquement sur le rendement ou la performance mais aussi sur l'architecture juridique et fiscale de détention des actifs à partir du moment où les plus-values sont devenues taxables, où la pression réglementaire augmente et où la détention directe est plus exposée à la fiscalité.

Allier aussi bien le fond (les principes et méthodes de gestion de patrimoine) que la forme juridico-fiscale n'est ni fréquent ni facile dans l'univers du conseil financier. Pourtant, c'est le souci quotidien de chacun des conseillers de Lifepartners.

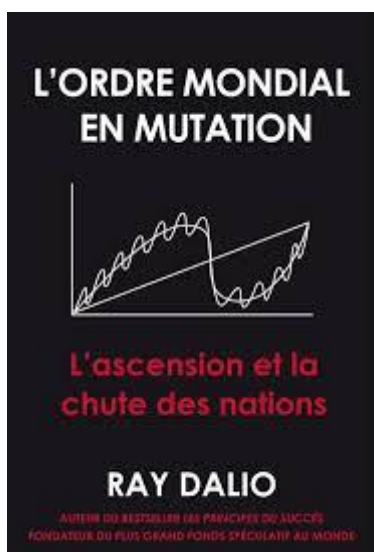
6

4. Recommandation de lecture – « L'ordre mondial en mutation » de Ray Dalio

Dans un environnement marqué par les tensions géopolitiques, le retour de l'inflation et les recompositions de l'ordre économique mondial, peu d'ouvrages offrent une grille de lecture aussi structurée que *L'ordre mondial en mutation* (titre français de *Principles for Dealing with the Changing World Order*), de Ray Dalio.

Fondateur de Bridgewater Associates, Dalio s'appuie sur l'analyse de plusieurs siècles d'histoire pour mettre en évidence un « Grand Cycle » structurant la montée et le déclin des puissances. Celui-ci repose sur trois dynamiques :

- **Cycle de la dette** : expansion du crédit suivie d'un excès d'endettement, menant à des crises monétaires. Les États-Unis semblent aujourd'hui dans une phase avancée de ce cycle.
- **Conflits internes** : montée des inégalités, polarisation politique et fragilisation des institutions.
- **Conflits externes** : rivalité entre puissances, notamment entre les États-Unis et la Chine, dans une logique historiquement récurrente.



L'intérêt de l'ouvrage réside dans sa traduction concrète pour l'investisseur. Trois principes s'en dégagent :

- **Diversifier géographiquement**, afin de limiter le risque systémique lié à une zone.
- **Privilégier les actifs réels** (actions, or, immobilier), plus résilients en période d'inflation ou de dépréciation monétaire.
- **Adopter une vision de long terme**, en intégrant les cycles plutôt qu'en réagissant aux fluctuations de court terme.

Dans un monde où les équilibres établis depuis 1945 sont remis en cause, cet ouvrage rappelle une réalité essentielle : les transformations actuelles s'inscrivent dans des cycles historiques déjà observés. Une lecture utile pour maintenir cap et discipline

dans un environnement incertain.

Une lecture que nous recommandons à toute personne désireuse de comprendre le monde d'aujourd'hui et de garder le cap face à l'incertitude.

Bien Cordialement

L'équipe Lifepartners.

Achevé de rédiger le 10 avril 2026

PS : Au moment où nous écrivons cette lettre financière, un accord de cessez-le-feu entre l'Iran et les États-Unis a été conclu, prélude à des négociations de paix. Malgré l'extrême précarité de cet accord, les marchés financiers l'ont accueilli très favorablement. L'avenir confirmera ou infirmera ce redressement. Quoi qu'il en soit, les chaînes d'approvisionnement mondiales en énergie et en matériaux ont été mises à rude épreuve. Seul le temps pourra y remédier. Confirmant ainsi la nécessité de s'éloigner de ses émotions et de faire preuve de patience.

Cette lettre ne constitue ni une publicité, ni une offre d'acheter ou de vendre, et n'est pas destinée à être livrée ou distribuée à un large public. L'information contenue dans ce document a été obtenue de sources considérées fiables mais Lifepartners n'en garantit ni l'exhaustivité, ni l'exactitude. Toutes les valeurs et cours sont repris de sources considérées comme fiables. Les opinions et estimations expriment notre jugement à la date du présent document et sont sujettes à changement sans préavis.

Les investisseurs doivent être conscients que chaque produit d'investissement mentionné dans le présent document dispose de ses propres caractéristiques d'investissement et ne doit être envisagé qu'après une étude approfondie reprenant notamment une connaissance précise de son profil de risque et de son objectif d'investissement.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Aucune partie de cette présentation ne peut être reproduite, copiée ou transmise (sous quelque forme que ce soit) sans l'accord préalable de Lifepartners. Tous droits réservés.